

Règlement jeu concours BROIL KING "Voyage au Canada"

Article 1 : Organisateur

La société DKB Household France, ci-après dénommée "l'organisateur", domiciliée 4 bis boulevard Rocheplatte – 45000 ORLEANS, organise un jeu gratuit avec obligation d'achat du 1^{er}/04/2015 au 12/04/2015 inclus, dans les magasins Jardiland participants à l'opération.

Article 2 : Participants

La participation au jeu est gratuite et avec obligation d'achat. Elle est ouverte à toute personne majeure résidant en France métropolitaine à l'exception des salariés DKB Household France ainsi que toute société et personne ayant participé à la mise en place de l'opération.

Les organisateurs se réservent le droit de vérifier que le gagnant répond bien aux conditions stipulées ci-dessus.

Article 3 : Conditions de participation au jeu

Pour participer au tirage au sort et tenter de remporter la dotation mise en jeu, les participants doivent :

- Acheter un barbecue Broil King modèle Baron 340 (code barre 062703219639) dans un des magasins Jardiland participants à l'opération, entre le 1^{er}/04/2015 et le 12/04/2015 inclus.
- Envoyer par courrier la facture originale d'achat, accompagnée du code barre du produit (étiquette blanche sur le carton d'emballage), ainsi que le bulletin de réponse présent dans le carton de votre barbecue, dûment renseigné avec vos coordonnées complètes à DKB Household France – 4 bis Boulevard Rocheplatte – 45000 ORLEANS

Toute participation devra être postée au plus tard le 13/04/2015, caché de la poste faisant foi.

Au-delà de cette date, les organisateurs ne pourront prendre en compte la participation des retardataires pour le tirage au sort.

Il ne sera admis qu'une participation par foyer (le foyer étant déterminé par l'ensemble des personnes vivant sous le même toit, même adresse).

La participation est strictement nominative et le joueur ne peut en aucun cas jouer sous plusieurs pseudonymes ou pour le compte d'autres participants.

Aucun bulletin adressé sous une autre forme que celle prévue par le présent règlement, et/ou non posté avant le 13/04/2015 ne sera pris en compte pour le tirage au sort.

Article 4 : Date, durée et lieu de l'opération

Le jeu-concours "Voyage Canada-DKB" débute le 1^{er} avril 2015 pour une durée de 12 jours, et sera clôturé le 12 avril 2015 à 23h59.

L'opération se déroulera dans les magasins Jardiland de France participants à l'opération.

Le résultat du tirage au sort ne pourra faire l'objet d'aucune contestation.

Article 5 : Dotation

Le tirage au sort aura lieu entre le 20/04/2015 et le 30/04/2015, par la SCP VALLET REGINA, huissiers de justice associés, Orléans.

Les 2 gagnants obtiennent le lot suivant :

1 voyage pour 2 personnes au Canada : circuit accompagné de 10 jours/8 nuits en pension complète, pour une valeur de 1438 € ttc maximum par personne, du 21/06/2015 au 30/06/2015 (selon document annexé et dans la limite des places disponibles).

Cette dotation ne pourra donner lieu à une attribution en nature, le gagnant ne pouvant demander l'attribution de la contre-valeur en espèces du lot qui lui aura été attribué, ni demander aucune contrepartie, de quelque nature que ce soit.

Si souhaité, le gagnant pourra modifier les dates du voyage, les éventuels frais supplémentaires seront alors totalement à sa charge.

Article 6 : Remise des dotations

Les gagnants seront personnellement avertis par téléphone.

Les gagnants autorisent dès à présent les organisateurs à procéder à toute vérification concernant leur identité et leur domicile.

La responsabilité des organisateurs ne peut être engagée du fait d'un changement ultérieur de coordonnées du gagnant.

Les lots seront ensuite remis aux gagnants par voie postale. Les gagnants devront ensuite gérer en direct avec l'agence de voyage l'organisation du voyage.

Article 7 : Publicité & résultats

Les gagnants autorisent par avance les organisateurs (dans le cadre d'une éventuelle utilisation à des fins promotionnelles ou publicitaires), à publier leurs noms et prénoms et, le cas échéant, à représenter et à reproduire leurs photos sur tous documents à des fins de promotion, publicité ou de communication, quel qu'en soit le support et sans que cela puisse donner lieu à quelque indemnisation ou rémunération.

Les gagnants renoncent à réclamer aux organisateurs tout dédommagement résultant d'un préjudice occasionné par l'acceptation et/ou l'utilisation du lot.

Article 8 : Réserve / exclusion de responsabilité

Les organisateurs se réservent le droit d'annuler, d'écourter, de proroger partiellement ou en totalité la présente opération si les circonstances l'y obligent, sans que leur responsabilité puisse être engagée et sans avoir à justifier cette décision.

Article 9 : Dépôt du règlement du jeu

Conformément à l'**article L121-38 du Code de la Consommation** "Le règlement des opérations ainsi qu'un exemplaire des documents adressés au public doivent être déposés auprès d'un officier ministériel qui s'assure de leur régularité. Le règlement mentionné ci-dessus est adressé, à titre gratuit, à toute personne qui en fait la demande".

Ainsi, le règlement complet de l'opération est déposé chez la SCP Vallet Gérard-Régina Laure, huissiers de justice associés, 1 rue des Charretiers - 45000 ORLEANS.

Il pourra également être consulté sur internet sur <http://www.huissier-45.com>.

Ce jeu étant gratuit, il sera procédé sur demande écrite au remboursement des frais d'affranchissement du pli de participation. Les frais engagés par le participant seront remboursés, par virement, après réception des coordonnées bancaires.

Pour obtenir ce remboursement, il suffit d'en faire la demande écrite, dans un délai ne pouvant excéder 15 jours calendaires à compter de la fin de l'opération, auprès de : DKB Household France - 4 bis boulevard Rocheplatte – 45000 ORLEANS.

Le participant devra préciser sur sa demande de remboursement ses coordonnées complètes (nom, prénom, adresse, code postal, ville, RIB).

Une seule demande de remboursement des frais d'affranchissement du pli de participation sera remboursée par foyer, le foyer étant déterminé par l'ensemble des personnes vivant sous le même toit. Les demandes incomplètes ne seront pas prises en compte.

Les éventuels frais de mise à disposition du lot à la charge du gagnant ne sont pas remboursés.

Article 10 : Acceptation

La participation au jeu implique l'acceptation pleine et entière des modalités énoncées dans le présent règlement de jeu. Toute déclaration inexacte ou mensongère, toute fraude entraînera la disqualification du participant.

Il ne sera répondu à aucune demande téléphonique ou écrite concernant l'interprétation ou l'application du présent règlement, les mécanismes ou les modalités du jeu ainsi que sur le nom du gagnant.

Article 11 : Attribution de compétence

Les participants sont soumis à la réglementation française applicable aux jeux et concours. Tout litige qui ne pourra être réglé à l'amiable sera soumis aux tribunaux compétents désignés selon le Code de Procédure Civile.

Article 12 : Loi informatique et libertés

Conformément à la Loi Informatique et libertés du 6 janvier 1978, les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition des données et informations les concernant, par simple demande auprès des organisateurs en écrivant à l'adresse suivante : DKB Household France - 4 bis boulevard Rocheplatte – 45000 ORLEANS.

Article 13 : Droits de propriété littéraire et artistique

Conformément aux lois régissant les droits de propriété littéraire et artistique, la reproduction et la représentation de tout ou partie des éléments composant ce jeu est strictement interdit.

DESCRIPTIF DOTATION

CANADAVISION – SELECOUR AFAT ORLEANS

10 JOURS / 8 NUITS

Jour 1 : France / Toronto

Envol pour Toronto. Transfert à l'hôtel et installation pour 2 nuits. Dîner et soirée libres.

Jour 2 : Toronto / Chutes du Niagara / Toronto

Route vers les chutes du Niagara. Arrêt à Niagara-on-the-Lake, charmante petite ville coloniale du 19ème siècle. Poursuivez le long de la jolie route panoramique du « Niagara Parkway » qui longe la rivière Niagara. Déjeuner dans un restaurant avec vue panoramique sur les chutes. Vous effectuez une croisière jusqu'au pied des chutes canadiennes (*survol en hélicoptère en option : env. 120 \$ CAD/pers.*). Retour vers Toronto, pour un tour d'orientation de la capitale provinciale de l'Ontario : les imposants gratte-ciel du coeur financier du Canada, le Harbourfront, sans oublier la tour du CN, qui domine la ville du haut de ses 553 m (*ascension en option : env. 30 \$ CAD/pers.*), etc. Dîner.

Jour 3 : Toronto / Mille-Îles / Ottawa

Route vers la région des Mille-Îles. Tour d'orientation de Kingston, ville au riche passé colonial. Déjeuner-croisière dans le dédale des Mille-Îles, plus ou moins petites, accueillant souvent de magnifiques maisons, vous naviguez ici de part et d'autre de la frontière Canada/Usa sur le St-Laurent. Continuation vers Ottawa. Visite du célèbre musée canadien de l'Histoire et sa collection de totems. Dîner. Nuit à l'hôtel.

Jour 4 : Ottawa / Montréal

Tour panoramique de la capitale canadienne : la colline parlementaire, la place de la Confédération, le canal Rideau, etc. Déjeuner buffet « saveurs du monde ». Route vers Montréal. Temps libre en ville avant le dîner « apportez votre vin », un concept très québécois. Nuit à l'hôtel.

Jour 5 : Montréal / Région de la Mauricie

Visite guidée de la ville : le Vieux-Montréal, les gratte-ciel du centre des affaires, la rue commerçante Sainte-Catherine, le Mont-Royal, la ville souterraine, etc. Fin de matinée et déjeuner libres afin de bénéficier d'un peu de temps pour une visite plus personnelle ou « magasiner » le long de la rue Sainte-Catherine. Route vers la région de la Mauricie, dont l'histoire a été marquée par la coupe du bois, l'industrie de la pâte à papier et l'hydro-électricité. *En option : survol de la forêt en hydravion (env. 80 \$ CAD/pers.)*. Vous dormez ce soir au coeur de la nature. Respirez, écoutez et relaxez... Temps libre pour profiter des activités disponibles sur le site. Dîner. Nuit à l'hôtel.

Jour 6 : Région de la Mauricie / Région du Saguenay-Lac-St-Jean

Départ vers la région du Lac-St-Jean. Arrêt en cours de route au parc des chutes la Bostonnais. Déjeuner où vous goûtez à la spécialité locale : la célèbre tourtière du lac St-Jean. Visite du zoo de Saint-Félicien pour une découverte de la faune canadienne en liberté : loups, bisons, boeufs musqués, ours noirs, orignaux, etc. Continuation jusqu'à Alma. Dîner. Nuit à l'hôtel.

Jour 7 : Région du Saguenay-Lac-St-Jean / Tadoussac / Région de Québec

Route vers l'est en longeant la rivière Sainte-Marguerite. Arrêt au pittoresque village de Sainte-Rose-du-Nord. Poursuite vers Tadoussac, située à l'embouchure du fjord du Saguenay. Déjeuner, puis embarquement pour une croisière d'observation des baleines. Peut-être aurez-vous la chance d'apercevoir rorquals ou bélugas, ou même la mythique (et rare) baleine bleue. Ouvrez l'oeil ou les oreilles... Continuation vers Québec le long du Saint-Laurent, à travers les paysages vallonnés de la belle région de Charlevoix. Installation pour 2 nuits à l'hôtel situé dans la région. Dîner.

Jour 8 : Région de Québec

Visite guidée de la capitale provinciale, seule ville fortifiée au nord de Mexico, avec ses rues à flanc de colline et ses nombreux cafés-terrasses : le château Frontenac, la terrasse Dufferin, la pittoresque rue Petit-Champlain, les Plaines d'Abraham etc. Découvrez ensuite la bucolique Île d'Orléans. Arrêt dans une cidrerie locale pour une visite suivie d'une dégustation du cidre de glace. Vous terminez la matinée par un déjeuner au parc de la chute Montmorency. Retour en ville et temps libre dans le quartier du Vieux-Québec, inscrit au patrimoine mondial de l'Unesco, pour déambuler à votre rythme

et « magasiner » dans les nombreuses boutiques. *En option : survol de la ville en hélicoptère (env. 140 \$ CAD/pers.)*. Dîner libre.

Jour 9 : Région de Québec / France

Ce matin, un peu de temps libre vous est laissé pour, par exemple, écrire vos dernières cartes postales ! Route en direction de Montréal. En chemin, déjeuner typique dans une cabane à sucre, avec au menu, la soupe aux pois du montagnard, le jambon à l'érable du pays, l'omelette soufflée, les pommes de terre sautées à l'ancienne, les crêpes au sirop d'érable... Transfert à l'aéroport de Montréal. Envol pour la France. Dîner léger et nuit à bord.

Jour 10 : France

Arrivée en France.

Le voyage comprend

- Le transport aérien France/Toronto-Montréal/France
- Le transport en véhicule climatisé
- Un guide-accompagnateur francophone et un guide de ville à Montréal et à Québec
- 8 nuits (dont 1 en étape « Nature ») dans des établissements 2* Sup et 3* Sup (normes locales)
- La pension complète (- 3 repas) avec petits déjeuners continentaux
- Les excursions et visites mentionnées
- Les taxes provinciales et fédérales non remboursables aux touristes étrangers

Le voyage ne comprend pas

- 2 dîners et 1 déjeuner
- Les boissons (sauf thé ou café pendant les repas)
- Les excursions et visites optionnelles
- Le port des bagages
- Les pourboires aux différents guides et chauffeurs
- Les dépenses de nature personnelle
- Les assurances (assurance « multirisques toutes causes » vivement recommandée).

Passeport obligatoire.